

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

de 13 août 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Gräff GmbH, Troisdorf (D)

Requérant: ENOR AG, Zurich (CH)



Sondes de température pour compteur d'énergie thermique.

Type: 7124-DS

13 août 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz